BOIP Office Benelux de la Propriété intellectuelle

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
Chemin des Colombettes 34
CH-1211 GENEVE 20
SUISSE

La Haye, le 18 décembre 2019
Nos réf: REG/OPPO/2015718
Dossier: LE PALAIS DES THÉS, Société anonyme (I 593351) vs WRIGHT TEA (I 1376706)

Contact: Raphaëlle Gerard
Téléphone: +31 70 349 11 55

Concerne : Avis de refus provisoire consécutif à une opposition - refus provisoire total

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous faisons parvenir un avis de refus total provisoire d'un enregistrement international, consécutif à une procédure d'opposition. Nous vous remercions de l'adresser dans les meilleurs délais au titulaire de l'enregistrement concerné ou, le cas échéant, à son mandataire. Les coordonnées requises par votre Office, conformément à la règle 17(2) et (3) du règlement d'exécution commun, sont les suivantes :

I. Numéro de l'enregistrement international :

1376706

II. Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international :

WRIGHT TEA
70-74 rue Ouled Ziane et Mohamed Smiha
Casablanca
Maroc

III. Motif de refus :

Le 17 décembre 2019, une opposition a été introduite contre l'enregistrement international susmentionné. L'opposition est recevable. Vous trouverez en annexe un document comprenant les données relatives à cette opposition. Dispositions légales : article 2.18 de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle. Les articles 2.14 et 2.16 sont applicables (voir notre site internet).

IV. Coordonnées de la marque sur laquelle l'opposition est basée (voir copie en annexe) :

no. d'enregistrement : voir annexe
date de dépôt : voir annexe
marque : voir annexe
titulaire de la marque : voir annexe
liste des produits et/ou services sur lesquels l'opposition est fondée : voir annexe

V. Produits et/ou services qui pourraient être affectés par l'opposition :

voir annexe

VI. Recevabilité provisoire pour une partie des droits invoqués :

Pas d'application.

VII. Début de la Procédure :

La procédure commence le 19 février 2020, c'est-à-dire à l'issue du délai communément appelé 'cooling-off' de deux mois. Le moment venu, vous recevrez un avis vous informant du début de la procédure.

Nous avons informé l'opposant que la seconde partie de la taxe d'opposition devait être payée avant le début de la procédure. Si le paiement n'est pas reçu dans les délais, l'opposition sera classée sans suite.

VIII. Irrégularités :

Un mandataire doit avoir un domicile ou un siège dans l'Union européenne ou l'Espace économique européen. C'est pourquoi nous vous prions de nous communiquer une adresse (de correspondance) sur ce territoire. Veuillez régler cette question par retour de courrier.

IX. Explication concernant la langue de la procédure :

L'opposant a indiqué qu'il préfère le français comme langue de la procédure. Etant donné qu'il s'agit d'une marque internationale, la langue de la procédure est la langue de l'Office Benelux (français ou néerlandais) choisie par le défendeur dans un délai d'un mois à partir de la présente notification soit au plus tard le 18 janvier 2020. A défaut de choix, la langue de la procédure sera le français.

Le défendeur peut modifier les choix linguistiques en accord avec la partie adverse, jusqu'au début de la procédure.

X. Oppositions multiples :

pas d'application.

Enfin, le défendeur peut en accord avec la partie adverse, demander la suspension de la procédure d'opposition. Cette suspension dure quatre mois et peut être prolongée par périodes successives de la même durée. Durant une suspension sur demande conjointe, chaque partie peut à tout moment en demander la levée. Avant le début de la procédure, la suspension ou sa prolongation est gratuite durant les 12 premiers mois.

Toute correspondance dans la procédure d'opposition doit être dirigée à l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle.

Conformément au règlement d'exécution, la présente notification est également adressée à la partie adverse.

Nous espérons que ces informations vous ont été utiles et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Meilleures salutations,

Raphaëlle Gerard
Examinateur

Opposition
Numéro : 2015718
date d'introduction : 17-12-2019

Coordonnées de l'opposant et du (des) droit(s) invoqué(s)

OPPOSANT

LE PALAIS DES THÉS, Société anonyme
Rue Vieille du Temple 64
F-75003 Paris
France

MANDATAIRE

NautaDutilh, SPRL
Chaussée de la Hulpe 120
1000 Bruxelles
Belgique

Droit invoqué 1

LE PALAIS DES THÉS

Marque : LE PALAIS DES THÉS
Numéro : I BX 593351
Date du dépôt : 13-11-1992
Date d'enregistrement :
Date de début de l'obligation d'usage :
Date de priorité : 05-06-1992
Date d'échéance : 13-11-2022
Classes : 21 29 30
Classes sur lesquelles l'opposition est basée :
Tous les produits / services protégés par l'enregistrement

Opposition
Numéro : 2015718
date d'introduction : 17-12-2019
(suite)

Coordonnées du défendeur

DEFENDEUR

WRIGHT TEA
Rue Ouled Ziane et Mohamed Smiha 70-74
- Casablanca
Maroc

MANDATAIRE

Hind BEQRAOUI
Lotissement Lina Sidi Maarouf 328
- Casablanca
Maroc

MARQUE :

GRAND PALAIS

GRAND PALAIS
Numéro : I 1376706
Date du dépôt : 09-08-2019
Date de publication : 17-10-2019
Classes : 30
Classes contre lesquelles l'opposition est dirigée :
Tous les produits / services protégés par l'enregistrement

L' opposition est recevable